

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante et unième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 15 – 19 août 2011

Interprétation et application de la Convention

Contrôle du commerce et marquage

DELIVRANCE INFORMATISEE DES PERMIS

1. Le présent document est soumis par la Suisse en tant que président du groupe de travail sur les technologies de l'information et les systèmes informatiques.
2. A sa 15^e session (Doha, 2010), la Conférence des Parties a adopté les décisions 15.54 à 15.56 sur la *Délivrance informatisée des permis*. La décision 15.55 est adressée au Comité permanent:

Le Comité permanent élargit le mandat de son groupe de travail sur l'utilisation des technologies de l'information et des systèmes informatiques afin qu'il puisse accomplir les tâches suivantes:

- a) *recueillir des informations auprès des Parties et des organisations et initiatives pertinentes sur les derniers développements dans les systèmes de délivrance informatisée des permis, et les soumettre au Secrétariat en vue de leur éventuelle inclusion dans les outils;*
 - b) *collaborer avec le Secrétariat en mettant à jour les outils en y incluant des informations sur l'utilisation de formats pour l'échange d'informations, de protocoles et de normes communs, et la signature électronique;*
 - c) *promouvoir la mise au point et l'utilisation de systèmes de délivrance informatisée des permis entre les Parties;*
 - d) *voir comment la délivrance informatisée des permis peut contribuer à assurer un commerce électronique légal des spécimens des espèces CITES;*
 - e) *inviter les organisations pertinentes connaissant les systèmes de délivrance informatisée des permis à rejoindre le groupe de travail; et*
 - f) *faire rapport sur les résultats de son travail aux sessions ordinaires du Comité permanent.*
3. Le groupe de travail sur les technologies de l'information et les systèmes informatiques se compose des pays suivants: Brésil, Canada, Emirats arabes unis, France, Guatemala, Italie, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Suisse (président), Thaïlande, Viet Nam, ainsi que du PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature et de l'Organisation mondiale des douanes.

Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

4. Durant la période intersessions, le groupe de travail s'est réuni trois fois: à Bristol (Royaume-Uni, 2010), à Berne (Suisse, 2011) et à Bristol (Royaume-Uni, 2011). Ces réunions avaient pour objectifs *d'examiner la mise en œuvre de la décision 15.55 et d'aider le Secrétariat CITES à donner suite à la décision 15.56*:

Le Secrétariat, en collaboration avec le groupe de travail sur l'utilisation des technologies de l'information et des systèmes informatiques, et sous réserve de fonds externes disponibles:

- a) *met à jour les outils électroniques CITES selon les nouvelles normes applicables à la délivrance informatisée des permis;*
 - b) *travaille avec les organisations internationales et les initiatives pertinentes relatives aux systèmes de délivrance informatisée des permis, à faire connaître les procédures du commerce CITES et les obligations en matière de permis; et*
 - c) *organise des ateliers de renforcement des capacités pour aider les Parties à utiliser les outils de délivrance informatisée des permis CITES afin de créer ou de mettre à jour et d'appliquer des systèmes de délivrance informatisée des permis.*
5. Ces réunions ont également été l'occasion d'examiner la mise en œuvre du projet conjoint d'échange par voie électronique de données des permis d'exportation CITES entre la République tchèque, la Suisse et le Royaume-Uni.

Projet conjoint d'échange par voie électronique de données des permis d'exportation CITES

6. Ce projet a démarré à l'automne 2008 avec la participation du Royaume-Uni et de la Suisse. Il vise à tester les mécanismes et procédures électroniques pour appuyer la mise en œuvre des décisions 15.55 et 15.56 et appliquer les recommandations figurant dans les *outils CITES pour la délivrance informatisée des permis*. Il testera aussi la faisabilité de rendre les données des permis CITES interopérables et mettra en lumière les enseignements tirés lors de l'élaboration future de tels systèmes.
7. Le projet est devenu opérationnel au printemps 2010. La République tchèque l'a rejoint à l'automne 2010. Le Guatemala a indiqué qu'il souhaiterait le rejoindre.

Collaboration avec le Secrétariat dans l'actualisation des outils et action menée pour inviter les organisations pertinentes connaissant les systèmes de délivrance informatisée des permis à rejoindre le groupe de travail

8. Il y a principalement deux organisations internationales qui fixent les normes relatives à la documentation du commerce électronique: l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et des transactions électroniques (CEFACT/ONU). L'OMD a mis au point le Modèle de données, qui en est actuellement à la version 3, pour fournir une solution mondiale afin d'optimiser l'échange électronique de données.¹
9. L'ONU, par le CEFACT/ONU, appuie les activités consacrées à l'amélioration de la capacité des milieux d'affaires et celle des organisations administratives et commerciales des pays développés, en développement et à économie en transition, d'échanger efficacement les produits et les services pertinents. L'accent est mis principalement sur la facilitation des transactions nationales et internationales par la simplification et l'harmonisation des processus, procédures et flots d'informations, contribuant ainsi à la croissance du commerce mondial².
10. Le président, en collaboration avec le Secrétariat CITES et le Royaume-Uni, a rencontré l'OMD le 18 novembre 2010 à Bruxelles (Belgique) pour examiner la soumission d'une "demande de maintenance des données (DMR)"³ à l'OMD en vue d'intégrer les recommandations de la CITES sur la délivrance

¹ La version 3 du Modèle de données vient renforcer le traitement électronique des données en fournissant un ensemble pangouvernemental de données et de structures de données englobant les exigences des organismes chargés de réglementer les flux transfrontaliers (la douane, l'agriculture, l'environnement, etc.) contrôlant l'exportation, l'importation et le transit. Résultat, des échanges de données stables et prévisibles entre les entreprises et les gouvernements d'une part, et entre les gouvernements d'autre part, et une économie de coût et de temps pour tous les décideurs. Organisation mondiale des douanes (2009). Lancement du nouveau modèle de données de l'OMD: Optimiser l'échange de données pour plus de facilitation. (<http://www.wcoomd.org/press/default.aspx?lid=1&id=202>)

² <http://www.unece.org/cefact/about.htm>.

³ L'objectif du mécanisme de maintien d'éléments des données ("le mécanisme") est de fournir un processus clair d'amendement pour l'ajout ou la suppression d'éléments des données.

informatisée des permis dans le Modèle de données v.3 de l'OMD, de voir comment l'OMD pourrait aider à inclure les douanes dans le projet conjoint d'échange par voie électronique de données des permis d'exportation CITES, et enfin, d'inviter l'OMD à se joindre au groupe de travail.

11. L'OMD a accepté l'invitation du président de rejoindre le groupe de travail. La participation de l'OMD contribuera grandement à l'action menée pour informatiser pleinement le processus des affaires CITES. Le problème qui se pose actuellement est que les douaniers n'ont pas les moyens de vérifier l'authenticité et la validité des permis électroniques. L'inclusion des douanes dans les discussions sur l'élaboration d'un centre d'échange de données sur les permis CITES pourrait faciliter le développement d'un système électronique. L'OMD a manifesté un grand intérêt pour le projet et il a été décidé que les participants informeraient l'OMD des progrès accomplis, en particulier en impliquant dans les activités les cadres nationaux chargés des douanes.
12. Durant la réunion, l'OMD a indiqué au Secrétariat les procédures de soumission d'une DMR. Le Secrétariat a soumis une DMR à l'OMD en mai 2011. Si cette soumission est accueillie favorablement, les recommandations figurant dans les outils CITES pour la délivrance informatisée des permis seront intégrées dans la version 3 du Modèle de données de l'OMD. Il sera donc bien plus facile pour les Parties qui utilisent le Modèle de données de l'OMD d'aligner les autres documents électroniques sur les e-permis CITES. Cela facilitera aussi la création d'un guichet unique⁴ pour les autres documents électroniques relatifs au commerce.
13. Le groupe de travail a travaillé avec le Secrétariat CITES à prôner une plus grande collaboration avec le CEFAC/ONU. A cet égard, le Secrétariat a rejoint le Groupe sur les processus pour les affaires et le commerce international (TBG) n° 18 du CEFAC/ONU. Les objectifs du TBG 18 sont les suivants: *élaborer et maintenir des processus pour les affaires et des modèles pour les transactions, une sémantique et un contenu rédigés dans une syntaxe neutre remplissant les conditions requises par les milieux agroalimentaires*⁵. Ainsi, il sera plus facile d'aligner les e-permis CITES sur les normes du CEFAC/ONU et les autres certificats et permis touchant au commerce, comme les certificats phytosanitaires.
14. Le groupe de travail a travaillé en étroite collaboration avec le PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUE-WCMC) à l'élaboration du *Electronic Permit Information eXchange* (échange électronique d'informations figurant sur les permis, EPIX). EPIX met au point des mécanismes visant à faciliter l'expédition, l'échange électronique et la vérification des données des permis CITES par les autorités CITES⁶. Il permettra aux Parties qui y participent de demander et de retirer des informations sur les permis électroniques via un site web sécurisé. Il a été élaboré avec l'appui de la Commission européenne.
15. EPIX pourrait peut-être évoluer et devenir un centre mondial plus complexe pour les permis et les certificats CITES. Ainsi, les autorités et les douanes auraient un centre où vérifier l'authenticité des permis et les mettre à jour ou les modifier si nécessaire. Cela résoudrait la question d'offrir aux douanes le moyen d'accéder aux e-permis CITES depuis des lieux éloignés et les processus des affaires touchant à la CITES deviendraient pleinement électroniques.
16. Le groupe de travail a craint que la mise en œuvre de systèmes de délivrance informatisée des permis n'exacerbe la fracture digitale, empêchant certaines Parties de régions en développement de prendre part aux bénéfices résultant de ces systèmes.
17. Au vu de ce qui précède, le groupe de travail a commenté une note préparée par le Secrétariat et le PNUE-WCMC sur le concept de système de délivrance informatisée éloignée des permis CITES pour les pays en développement et les pays les moins développés. Cette proposition développerait EPIX qui deviendrait un système virtuel de délivrance informatisée des permis pour les pays manquant des ressources nécessaires pour mettre en œuvre et maintenir un système national de délivrance informatisée des permis. Les pays pourraient adapter le système à leurs besoins, veiller à ce que leurs e-permis soient

⁴ *Un guichet unique est un instrument qui permet aux parties impliquées dans le commerce et le transport de placer des informations et des documents normalisés en un seul point d'entrée pour remplir toutes les conditions réglementaires requises pour l'importation, l'exportation et le transit. Le concept de guichet unique: perspective de l'Organisation mondiale des douanes. (<http://www.wcoomd.org/files/1.%20Public%20files/PDFandDocuments/Procedures%20and%20Facilitation/Single%20Window%20Concept.pdf>)*

⁵ <http://www.uncefactforum.org/TBG/TBG18/tbg18.htm>

⁶ *Pour plus d'informations sur EPIX, consulter le site web du PNUE-WCMC: <http://www.unep-wcmc.org/eu/taxonomy/FAQ.cfm>*

compatibles avec les outils CITES et les normes internationales et augmenter le niveau du commerce traçable, légal et durable.

Promouvoir l'élaboration et l'utilisation de systèmes de délivrance informatisée des permis parmi les Parties

18. Le groupe de travail continue de promouvoir l'élaboration et l'utilisation de systèmes de délivrance informatisée des permis parmi les Parties. Il a aidé le Secrétariat à préparer une présentation sur l'utilisation d'EPIX en tant que système virtuel de délivrance informatisée des permis pour les pays en développement – présentation faite par la Commission européenne à la 54^e réunion de gestion sur la CITES tenue à Bruxelles (Belgique) le 22 mars 2011. Les présentations du Secrétariat et du PNUE-WCMC ont été bien accueillies par les participants.
19. Lors des réunions, le président aide aussi le Secrétariat à préparer des propositions de financement pour la mise au point de systèmes de délivrance informatisée des permis. Au moment de la rédaction du présent document, deux réunions étaient planifiées: La première est organisée par la Commission centraméricaine sur l'environnement et le développement⁷ avec l'appui du Département américain de l'intérieur et se tiendra à Managua (Nicaragua) du 27 au 29 juin 2011. La seconde est organisée par l'Organisation du traité de coopération de l'Amazonie⁸ et se tiendra à l'été 2011. Le président pourrait participer au nom du groupe de travail à la réunion organisée par l'OTCA.
20. De plus, le Brésil, qui est un membre du groupe de travail, examine avec le Secrétariat et les organisations susmentionnées la possibilité de mettre son expertise en matière de systèmes de délivrance informatisée des permis et sa technologie à la disposition des pays de la région.
21. Enfin, le groupe de travail travaille avec le Secrétariat à faciliter la participation de pays en développement au projet conjoint. La participation d'une Partie d'une région en développement élargirait la portée du projet et permettrait au groupe de travail de voir de près les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des systèmes de délivrance informatisée des permis CITES par les Parties des régions en développement.

Examiner comment la délivrance informatisée des permis peut contribuer à garantir le commerce électronique légal des spécimens d'espèces CITES

22. Le groupe de travail a demandé au Secrétariat de l'informer sur le travail accompli par le groupe de travail sur l'e-commerce de spécimens d'espèces CITES et de poser toute question sur la manière dont la délivrance informatisée des permis CITES peut contribuer au commerce légal, durable et traçable.
23. En outre, le Secrétariat et le groupe de travail examinent avec le PNUE-WCMC la mise au point de systèmes qui permettraient aux Parties qui utilisent des systèmes de délivrance informatisée des permis CITES d'enregistrer directement dans la base de données sur le commerce CITES leurs e-permis dès leur délivrance ou leur réception. Cela donnerait aux autorités CITES une ressource unique et à jour pour suivre le niveau et les itinéraires du commerce.
24. Donner aux douaniers les moyens de s'assurer de l'authenticité et de la validité des e-permis grâce à un centre d'information pourrait aussi garantir moins de fraudes dans les documents CITES et faciliter le commerce légal.

Conclusion

25. Les Parties investissent dans l'élaboration de systèmes de délivrance informatisée des permis CITES plus rapidement que prévu. Ces systèmes pourraient faire bénéficier les milieux CITES d'un certain nombre d'avantages. Toutefois, il est impératif de les aligner sur les recommandations incluses les outils CITES sur la délivrance informatisée des permis. En outre il est également important que les Parties continuent d'aider les régions en développement à mettre en œuvre ces systèmes. Le groupe de travail se félicite de l'action menée par l'Allemagne, le Brésil, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Suisse et l'Union européenne à cet égard. Il reconnaît aussi le travail accompli par l'Organisation du traité de coopération de l'Amazonie et la Commission centraméricaine sur l'environnement et le développement pour aider les Parties de leur région à mettre en œuvre ces systèmes. Il remercie aussi le CEFAC/ONU et l'OMD pour leur assistance dans l'élaboration de systèmes de délivrance informatisée des permis CITES harmonisés avec les normes

⁷ *Comisión Centroamericana de Ambiente y Desarrollo (CCAD).*

⁸ *Organización del Tratado de Cooperación Amazónica (OTCA).*

du commerce international, ainsi que le PNUE-WCMC, pour leur collaboration avec le groupe de travail dans la promotion de systèmes de délivrance informatisée des permis CITES.

26. Enfin, le groupe de travail note que le manque de financement entrave la participation de membres du groupe de travail de pays en développement aux réunions et au projet conjoint. Le Comité permanent pourrait voir comment faciliter une participation plus équitable des Parties des régions en développement.

Recommandation

27. Le Comité permanent pourrait envisager:

- a) De recommander à la Conférence des Parties, à sa 16^e session, d'élargir le mandat du groupe de travail sur les technologies de l'information et les systèmes informatiques de manière qu'il puisse:
- i) collaborer avec le Secrétariat CITES dans la préparation de propositions de financement pour l'élaboration de systèmes de délivrance informatisée des permis CITES;
 - ii) travailler avec le CEFACT/ONU et l'OMD et autres organisations pertinentes à ce que les e-permis CITES soient alignés sur les normes internationales du commerce;
 - iii) collaborer avec le PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature à développer EPIX pour qu'il serve de centre d'information sur les e-permis et certificats CITES, et à offrir aux Parties des régions en développement un système virtuel de délivrance informatisée des permis CITES prêt à être utilisé;
 - iv) travailler avec le Secrétariat CITES à ce que les outils CITES soit mis à jour comme il convient; et
 - v) appuyer la participation des Parties des régions en développement au groupe de travail.